



ACTION SOCIALE

GUIDE DES AIDES SOCIALES

**SANTÉ
PRÉVOYANCE**

groupe-apicil.com

LES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

Code signalétique du guide



APICIL Mutuelle



APICIL Prévoyance

Groupe APICIL

Service Action Sociale
38 Rue François Peissel
69300 Caluire et cuire

Téléphone : 04 72 27 72 72

groupe-apicil.com

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



SECTEUR ASSOCIATIF

Les fonds sociaux APICIL PRÉVOYANCE et APICIL MUTUELLE s'engagent auprès de porteurs de projets en les soutenant financièrement, en cohérence avec nos domaines d'intervention et d'engagement.

Une étude globale est réalisée afin d'évaluer l'aspect financier du projet envisagé par la structure.

2 types de subventions peuvent être allouées :

- **MÉCÉNAT SOCIAL** : des subventions sont accordées par la commission sociale sans contreparties équivalente au don.
- **CONVENTION DE PARTENARIAT** : des subventions sont accordées par la commission sociale avec une contrepartie.

Exemples :

- Handisport : soutien auprès des comités régionaux, sponsoring de la #TeamAPICIL handisport
- IME (Instituts Médico-Éducatifs) : achat de véhicules adaptés, réfection d'aire de jeux, ...
- Associations :
Fab Life - Handicap International
Courir pour elles
Le Petit Monde et l'Univers

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



PRÉVENTION SANTÉ

Les fonds sociaux **APICIL PRÉVOYANCE** et **APICIL MUTUELLE** proposent à leurs adhérents différentes prestations :

- Accompagnement au retour à l'emploi, en accord avec l'employeur, après un arrêt de travail de plus de 30 jours (contrat prévoyance uniquement) ;
- Dépistage santé* (contrat santé uniquement) ;
- Bilan de santé pour les moins de 50 ans* (contrat santé uniquement)

** Les personnes concernées reçoivent des invitations personnalisées*

Pour nous contacter
actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



API SERVICES (ex-APICIL SERVICES) : des garanties d'assistance et des services innovants, proposés depuis le 1^{er} janvier 2021 aux adhérents d'un contrat santé individuel ou collectif assuré par APICIL.

Les garanties d'assistance

- Hospitalisation en ambulatoire (si suivie d'une immobilisation > 5 jours)
- Hospitalisation prévue et imprévue > 48 heures
- Immobilisation imprévue > 5 jours
- Séjour en maternité > 8 jours
- Traitement oncologique
- Décès
- Immobilisation hospitalisation de l'aidant

Jusqu'à 10 heures



Coiffeur à domicile



Aide à domicile



Entretien du jardin



Livraison de courses



Garde d'enfants



Auxiliaire de vie

Contact API SERVICES

04 72 27 79 99

7 j/7, 24 h/24 (Coût d'un appel local)

www.apiservices-assistance.com

Retrouvez la notice d'information API SERVICES dans votre espace client sur mon.apicil.com



Les services accessibles

Écoute/Conseil/Orientation et Accompagnement

- Écoute active et empathique
- Diagnostic situationnel et orientation vers les dispositifs adéquats
- Informations : santé - prévention - juridique - administratif social - vie quotidienne - handicap

Service de téléconseils et téléconsultations médicales (à distance)

Des médecins généralistes et spécialistes, inscrits au Conseil national de l'Ordre des Médecins sont disponibles et à l'écoute des salariés pour conseiller, diagnostiquer et prescrire des médicaments.

Ils répondent par écrit/e-mail, par téléphone ou par vidéo. Le service est 100 % sécurisé, 100 % confidentiel et accessible 24 h/24 & 7 j/7.

- Mieux comprendre un diagnostic, un traitement
- Être accompagné(e) dans sa santé au quotidien (prévention)
- Bénéficier d'un diagnostic à distance
- Recevoir une prescription médicale avec ordonnance dématérialisée

Exemples de problématiques : acouphènes, dermatologie, ophtalmologie, pédiatrie, douleurs, homéopathie, nutrition, sevrage tabagique, etc.

L'accès au service est illimité.

Contact API SERVICES :

04 72 27 79 99

7 j/7, 24 h/24 (Coût d'un appel local)

www.apiservices-assistance.com

Retrouvez la notice d'information API SERVICES dans votre espace client sur mon.apicil.com



Les services accessibles

Service 2^{ème} avis médical

Le service permet à tous les salariés d'accéder à un deuxième avis en cas de problème médical sérieux ou de situation complexe, et les aider à prendre des décisions de santé éclairées.

À partir des données médicales transmises par l'adhérent malade, ce service permet d'obtenir sous sept jours un second avis émis par des experts reconnus pour leur expérience académique (recherche, publications...) et leur expérience clinique.

NB : ce service ne vaut pas expertise médicale.

Le service est limité à un avis/an/famille.

Contact API SERVICES :

04 72 27 79 99

7 j/7, 24 h/24 (Coût d'un appel local)

www.apiservices-assistance.com

Retrouvez la notice d'information API SERVICES dans votre espace client sur mon.apicil.com

API SERVICES bénéficient aux membres participants des organismes assureurs du GROUPE APICIL couverts directement par l'intermédiaire de leur entreprise par un contrat d'assurance complémentaire santé éligible, ainsi que leurs ayants droit au contrat. FILASSISTANCE INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 4 100 000 euros, dont le siège est situé 108, Bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cedex – immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433 012 689. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 Place de Budapest, CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.



SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

Les fonds sociaux **APICIL PRÉVOYANCE** et **APICIL MUTUELLE** viennent en soutien aux porteurs de projets dont l'objectif est la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et ou de fragilité.

Soutien également de projets en lien avec la lutte contre les vulnérabilités, l'aide aux aidants, tout en tenant compte de l'aspect innovant et l'engagement sociétal des projets.

Champs d'intervention

- Construction, réhabilitation, extension d'établissements spécialisés
- Subvention d'équipement en vue de l'amélioration de la vie quotidienne
- Accompagnement de projets innovants en lien avec notre RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Types d'établissements concernés

- Établissements médico-sociaux (type Institut Médico-Éducatif ou Foyer d'Accueil Médicalisé)
- Maisons Hospitalières, Maison de répit
- ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



OCIRP

Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance

Les allocataires et leurs enfants bénéficiaires de rentes OCIRP peuvent bénéficier d'aides ciblées ponctuelles.

- Aide à l'éducation/à la scolarité/aux études supérieures
- Aide au soutien scolaire
- Aide au retour à l'emploi :
 - *Public : demandeurs d'emploi*
 - *Motif de l'aide : financement de formation, frais de déplacement, hébergement, ...*

- Aide à la prise en charge de cotisations de complémentaire santé
- Aide au soutien psychologique
- Aide aux vacances
- Aide au déménagement

Dans certains cas, les cotisants peuvent prétendre également à des aides exceptionnelles.

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



COMMISSION GRACIEUSE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

(pour les contrats frais de santé uniquement)

Dans le cadre de nos complémentaires santé, nous disposons d'une commission gracieuse intervenant après la décision des organismes légaux :

- Fonds d'Action Sociale de la CPAM,
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Pour

- Des dépenses de santé dont le reste à charge ne peut pas être pris en charge par le foyer
- Des frais de santé non remboursables

NB : les soins dentaires, d'optique et d'audioprothèse : orientation prioritaire vers la réforme 100 % santé

- Aides techniques : fauteuil roulant, barre d'appui...

APICIL MUTUELLE

Commission Santé Prévention et Recours d'APICIL MUTUELLE

APICIL PRÉVOYANCE

Commission sociale d'APICIL PRÉVOYANCE

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



AIDES INDIVIDUELLES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

1. AIDE AUX AIDANTS

L'Action Sociale d'APICIL PRÉVOYANCE propose cette prestation à ses allocataires et cotisants en situation de proche aidant.

Cette aide prend en charge des prestations de répit au bénéfice de l'aidant.

Prestations concernées

- Aide et services à la personne
- Financement d'heures de soutien psychologique
- Formation pour mieux appréhender la maladie ou le handicap de l'aidé
- Hébergement temporaire/accueil de jour en cas d'absence de l'aidant
- ...

L'aide maximale est de 500 € renouvelable 1 fois dans l'année.

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



2. AIDE AUX ÉTUDES POUR LES ENFANTS*

L'action sociale de notre Institution APICIL PRÉVOYANCE propose :

- à ses cotisants de moins de 25 ans ;
- à ses cotisants ayant un enfant de moins de 25 ans.

- **L'aide à la scolarité**

Pour les lycéens en filière Bac Pro, BEP, CAP, hors apprentissage, alternance contrat de professionnalisation et étude par correspondance

- **L'aide aux études supérieures**

Pour les étudiants, en 3^e cycle de scolarité, hors apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation et étude par correspondance

La campagne d'aide aux études se déroule du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année en cours. Aucune demande n'est acceptée au-delà.

- **L'aide au soutien scolaire**

Pour les collégiens, les lycéens sauf contrat de professionnalisation

**Sous conditions de ressources*

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



3. AIDE À LA MUTUALISATION

L'action sociale propose un soutien financier pour le paiement des cotisations du contrat de mutuelle. Les bénéficiaires doivent présenter un refus d'octroi de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

4. L'ANNÉE GRATUITE

L'assuré décédé était une personne en activité bénéficiant d'un contrat frais de santé collectif.

Les bénéficiaires sont les ayants droit de l'assuré décédé.

Le conjoint, partenaire de PACS ou concubin survivant ne doit pas être titulaire d'un propre contrat santé individuel ou collectif.

Cette aide spécifique n'est soumise à aucun autre critère.

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com



AIDES EXCEPTIONNELLES SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

(Selon évaluation socio-économique du foyer)

Le demandeur doit cotiser auprès de nos Institutions par le biais de son employeur, par un contrat individuel ou bénéficier d'une pension d'invalidité complémentaire à sa pension CPAM.

CHAMPS D'INTERVENTION PRINCIPAUX

- Santé/Maladie
- Handicap
- Décès

PRÉCISION

Le motif de la demande doit être en lien avec une problématique de santé, handicap, décès (ex. : baisse de ressources liée à un arrêt maladie générant un endettement, adaptation du logement ou du véhicule, obsèques...).

Notre fonds social peut également intervenir pour tout autre type de demande même si la Caisse de Retraite Complémentaire Agirc-Arrco reste prioritaire.

La demande pourra être recevable après décision de l'Institution de Retraite Complémentaire.

Pour nous contacter

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com

Plus de **16 millions d'euros**
sont consacrés chaque
année par le Groupe APICIL
au **mécénat et à l'action
sociale.**

Groupe APICIL
Service Action Sociale
38 Rue François Peissel
69300 Caluire et cuire

Tél. : 04 72 27 72 72

groupe-apicil.com

actionsociale.santeprevoyance@apicil.com

 **GROUPE**
APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Mutuelle, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire.

APICIL Prévoyance, institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, enregistrée au répertoire SIRENE n° 321 862 500 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300, Caluire et Cuire.

Communication non contractuelle à caractère publicitaire.
Fiche SP21/FCR0419